

# Fondation Transit : Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations

## Contact



### Adresses

Fondation Transit : Lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations  
Route d'Englisberg 3  
1763 Granges-Paccot



### Mail

[direction@fondation-transit.ch](mailto:direction@fondation-transit.ch)



### Téléphone

026/407.70.40 (éducateurs) ; 026/407.70.41 (direction) ;  
026/407.70.44 (secrétariat) ; 026/407.70.45 (psychologue)



### Site

[www.fondation-transit.ch](http://www.fondation-transit.ch)



### Fax



### Horaires

## Informations complémentaires

<p><b>Statut juridique</b> Fondation reconnue d'utilité publique.</p>	<p><b>Nombre de lits</b> 2 x 8 places d'évaluation et 2 x 2 places d'urgence</p>	<p>d'envisager un retour en famille ou d'autres prises en charge.</p>
<p><b>Subvention</b> Canton et Confédération (Office fédérale de la Justice)</p>	<p><b>Informations complémentaires</b> Autres adresses e-mail : <a href="mailto:educateur@fondation-transit.ch">educateur@fondation-transit.ch</a> ; <a href="mailto:secretariat@fondation-transit.ch">secretariat@fondation-transit.ch</a> ; <a href="mailto:psychologue@fondation-transit.ch">psychologue@fondation-transit.ch</a> ;</p>	<p><b>Prestations</b> Observation et évaluation des situations (éducatif + psychologique), prises en charge en collaboration avec les services placeurs et le réseau de chaque jeune. Le foyer Transit est un lieu d'accueil d'urgence et d'évaluation de situations, ouvert sans interruption durant toute l'année, destiné à des enfants et adolescents[1] âgés de 7 à 18 ans, garçons et filles, francophones et alémaniques, vivant une situation de crise mettant en danger leur développement ou leur sécurité. Les problématiques rencontrées sont diverses et concernent à la fois le jeune et son entourage familial et social : problèmes de comportement, difficultés de socialisation, négligences éducatives, maltraitances physique ou psychique, conflits relationnels, incapacité momentanée des parents à exercer leur fonction parentale, etc. En principe, tous les jeunes suivent une scolarité ou une occupation professionnelle à l'extérieur de l'institution. Les placements sont toujours accompagnés d'un assistant social du Service de l'enfance et de la</p>
<p><b>Population concernée</b> Enfants et adolescents/es en situation de crise ou victimes âgés/es de 7 à 18 ans.</p>	<p><b>Buts</b> Les finalités de Transit sont de protéger (le jeune et/ou sa famille), d'évaluer (le jeune, sa famille, son contexte social), d'intervenir (soutien éducatif et/ou psychologique) et d'orienter (propositions pour l'après-Transit). En cas de nécessité, Transit peut offrir une mise en sécurité immédiate du jeune et/ou de sa famille pour un temps limité. La mission du lieu d'accueil de Transit est définie par l'article 3 al.1 des statuts de la Fondation : La fondation Transit a pour buts d'offrir aux enfants et adolescents en détresse, victimes de toutes formes de violence, vivant une situation de crise mettant en danger leur développement ou leur sécurité, un lieu d'accueil momentané permettant d'évaluer la situation,</p>	
<p><b>Rayon géographique</b> Canton de Fribourg et hors-canton.</p>		
<p><b>Procédure d'admission</b> Demande de placement par l'intermédiaire du Service de l'enfance et de la jeunesse ou d'une autorité tutélaire.</p>		
<p><b>Capacité d'accueil</b> 20 personnes</p>		

Jeunesse (SEJ) ou d'un représentant d'une autorité tutélaire. D'une durée maximale de trois mois, ils peuvent être effectués sans mandat ou suite à la décision d'une autorité civile ou pénale. Les demandes de placement proviennent principalement du Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg. S'il existe une disponibilité, des placements peuvent être organisés par des services de protection de la jeunesse d'autres cantons. La possibilité de réaliser des séjours institutionnels d'une durée maximale de trois mois permet de réduire les conséquences négatives provoquées par la mesure de placement. Ainsi, et pour autant que cela ne soit pas contre-indiqué, le jeune est encouragé à conserver des liens avec son réseau existant. Critères de non admission : Transit n'accueille pas de jeunes qui présentent une grave problématique psychique ou d'addiction ou qui, par leur comportement, provoquent une mise en danger de soi ou d'autrui. Ces critères doivent être appréciés lors de la prise d'information initiale ou pendant l'entretien d'admission. Dans certains cas, des conditions peuvent être posées afin de garantir la sécurité de chaque jeune accueilli par le foyer (accueil provisoire, période d'observation, anticipation de la réaction institutionnelle en cas de crise).

GSR - Guide social romand - [www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.  
Merci de nous signaler les éventuelles modifications : [gsr@artias.ch](mailto:gsr@artias.ch)